



Groupe CSV au Conseil Communal

Luxembourg, janvier 2016

MOTION

Considérant la situation difficile, voire intenable en ce qui concerne le trafic de drogues Rue de Strasbourg

Considérant que la situation s'est aggravée ces derniers temps avec une scène ouverte et un trafic de drogues bien organisé au su et vu des citoyens, des autorités nationales et communales et de la Police,

Considérant que certains qualifient la situation de « zone de non droit », respectivement font état d'une déclaration de faillite

Considérant que la situation actuelle constitue un danger imminent, grave et inacceptable pour la population (criminalité liée au trafic de drogues, seringues par terre, règlements de comptes etc) avec notamment des écoles et d'autres institutions ou aires de jeux accueillant des enfants dans les alentours immédiats

Considérant que les habitants du quartier de la Gare et notamment les riverains de la Rue de Strasbourg ont eu des attentes depuis les dernières promesses faites par les autorités gouvernementales et communales en 2013

Considérant que les efforts entrepris n'ont pas permis d'améliorer la situation et ne sont manifestement pas couronnés de succès

Considérant qu'un groupe de travail a été mis en place par les autorités communales, mais que le conseil communal n'est pas tenu au courant des travaux et résultats des travaux du groupe

Considérant que les citoyens et les commerçants de la Gare affichent un désarroi plus que compréhensible

Considérant que les services de Police ne disposent pas des ressources humaines et techniques nécessaires pour faire face au problème et se retrouvent partant souvent démotivés

Considérant qu'il appartient aux autorités communales et nationales de prendre les mesures nécessaires afin de garantir l'ordre public, la tranquillité et la sécurité des citoyens et de sanctionner tous comportements illicites

Invite le collège échevinal :

- à dresser un bilan de la situation après les engagements pris par le passé
- à présenter au conseil communal les travaux et lui communiquer les rapports du groupe de travail instauré à la suite du hearing organisé en 2013
- à organiser un nouveau hearing public avec les citoyens, les représentants de la Police, de l'union commerciale, des associations de défense du quartier et des associations de prévention présentes sur le terrain ainsi que les autorités gouvernementales en charge de la sécurité publique
- à se concerter avec les autorités judiciaires et policières et les acteurs actifs dans la prévention afin d'élaborer des pistes
- à préparer un débat futur sur le sujet au Conseil Communal
- à élaborer, au niveau communal, un plan d'action concret et réaliste afin de redresser la situation
- à intervenir auprès du Gouvernement pour créer une base légale pour le « Platzverweis »,
- à intervenir auprès des autorités gouvernementales afin d'assurer aux services de Police les ressources humaines et techniques nécessaires.